



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqué 2020](#) > Campagne sur les dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus

---

Dépistez-vous !

135 nouveaux cas par an sont dénombrés pour le cancer du sein et 15 cas pour le cancer du col de l'utérus.

Dans le cadre du programme de dépistage des cancers gynécologiques, la Direction de la santé relance ses actions.

Il est conseillé pour les femmes de se faire dépister du cancer du sein entre 50 et 74 ans. Ainsi, elles bénéficient gratuitement, **tous les deux ans, d'une mammographie de dépistage avec échographie si nécessaire.**

**Pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, elles bénéficient gratuitement de l'analyse d'un frottis cervico-utérin tous les trois ans, après deux frottis normaux à un an d'intervalle de 25 à 64 ans révolus.**

En dehors de ces tranches d'âge, les examens de dépistage ne sont pas pris en charge par la Direction de la santé.

Le dépistage précoce permet de détecter les lésions précancéreuses et de les traiter avant qu'elles ne se transforment en cancer. On considère que 90 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités grâce au dépistage.

Le dépistage du cancer du sein permet de repérer une lésion avant l'apparition de symptômes, et notamment de détecter des cancers de plus petite taille et moins évolués avant qu'ils ne soient palpables. Le dépistage du cancer du sein augmente ainsi les chances de guérison.

Pour plus d'informations, consultez le site de la direction de la santé

<https://www.service-public.pf/dsp/programmes-de-sante/cancer-col-uterus/>

<https://www.service-public.pf/dsp/programmes-de-sante/cancer-sein/>

---

**URL source (modified on 26/02/2021 - 14:15):** <http://www.cps.pf/presse/communiques/actualite/campagne-sur-les-depistages-des-cancers-du-sein-et-du-col-de-l-uterus>